



Montreuil, le 5 avril 2017

**CONFÉRENCE DE PRESSE DU MARDI 4 AVRIL 2017
AU SIÈGE DU CNFPT À PARIS
Christophe COUDERC Fédération CGT des Services publics
Vice-Président du CNFPT**

Les organisations syndicales CGT, CFDT, FO, FA FPT et UNSA ont décidé de poursuivre et d'amplifier, d'autant plus à l'approche des élections politiques majeures pour le pays, à la mobilisation de toutes et tous pour le rétablissement de la cotisation CNFPT à 1%, invitent l'ensemble des agents et élus à signer la pétition nationale et interpelle les candidats aux élections présidentielles.

L'heure est grave. L'avenir du CNFPT est en danger, et avec lui la formation des agents territoriaux.

C'est l'existence même du CNFPT comme établissement national, déconcentré, paritaire et outil de solidarité entre les agents au niveau de la formation professionnelle qui est posée.

En effet, le maintien à 0,9% constitue une attaque contre le statut des fonctionnaires territoriaux et va accroître les inégalités d'accès à la formation professionnelle, au moment où les fonctionnaires et les fonctionnaires territoriaux en particulier sont l'objet d'une campagne de dénigrement et stigmatisation.

Cette décision constitue incontestablement un très mauvais signe adressé aux 2 millions d'agents publics territoriaux parce qu'elle s'attaque à l'outil de promotion sociale et professionnelle que représente la formation.

La fonction publique territoriale est déjà le parent pauvre en matière de formation par rapport à la fonction publique de l'État (3,5%) et à la fonction publique hospitalière (2,9%).

En maintenant le taux de cotisation à 0,9%, le gouvernement s'attaque au service public de formation assuré par le CNFPT et à l'offre de formation.

Soit les agents seront moins formés ou alors les collectivités feront appel à des prestataires privés de la formation qui sont deux à trois fois plus coûteuses que les formations du CNFPT.

Le taux de cotisation qui a été réduit à 0,9% par la loi de finances pour 2016 n'a pas été rétabli à 1% pour 2017, contrairement aux engagements de la ministre de l'époque, alors que l'excédent financier du CNFPT se situait fin 2016, à seulement 12 millions d'euros (soit 10 jours de fonctionnement 2017).

Le CNFPT ayant puisé en 2016 dans ses réserves financières est confronté pour 2017 à une baisse de recettes de l'ordre de 30 millions d'euros et de fait, une baisse des dépenses d'un montant équivalent.

Cette situation a contraint le CNFPT à réduire son offre de formation, pour 2017.

Concrètement, ce sont des formations refusées et annulées.

Si le 1% n'était rétabli pour 2018, les mesures à prendre seraient encore plus draconiennes et la capacité du CNFPT à assurer ses missions remises fortement en cause avec toutes les conséquences que cela aurait sur le personnel, les collectivités locales, la qualité du service public.